

UN ENJEU ESSENTIEL : AMÉLIORER LES CONDITIONS D'ENTRÉE DANS LE MÉTIER

Avec la réforme de la formation des maîtres en 2010, l'État employeur a abandonné la conception d'une entrée progressive dans le métier. Au-delà de l'année de stage, **les néo-titulaires ne bénéficient plus d'aucune formation, ni de l'allègement de service qui, seul, leur laisserait le temps d'une véritable réflexion sur le métier.** A l'accompagnement, on substitue la communication sur des mesures de façade comme la possibilité d'exclure une affectation en REP+ lors des mutations intra ou encore les réunions d'accueil destinées aux nouveaux titulaires affichées sur le site du Rectorat, lors desquelles ils pourront rencontrer leurs inspecteurs et recueillir la bonne parole. Cette absence de prise en compte de la spécificité de notre métier et de ses difficultés trahit une vision de l'enseignant non plus comme concepteur, mais comme simple technicien, se contentant de reproduire de bonnes pratiques. Elle s'inscrit dans la droite ligne du Gouvernement précédent, mais elle est avant tout la conséquence des réductions budgétaires drastiques imposées notamment à l'Éducation nationale, et dont les effets se font encore nettement sentir.

Certes, la tendance s'est inversée, en termes de créations d'emploi (+370 emplois enseignants du Second degré prévus pour la rentrée 2016 dans l'académie... mais pour près de 4500 élèves supplémentaires !), mais **aucun effort n'est fait pour les néo-titulaires, affectés à temps plein, dans des conditions sou-**

vent difficiles. Et, si le potentiel de remplacement diminue, en particulier dans les disciplines les plus déficitaires (mathématiques, économie-gestion, SII, sciences physiques...), beaucoup de néo-titulaires sont encore affectés en tant que TZR. Or, cette condition d'emploi est le plus souvent subie car les fonctions de remplacement, du fait de la diminution du vivier, contraignent à une flexibilité incompatible avec les besoins de formation des néo-titulaires.

Après une année de stage encore marquée par les effets dévastateurs de la réforme de la formation des maîtres dénoncée sans relâche par le SNES-FSU et malgré certaines améliorations après une année 2014-15 catastrophique, de nombreux problèmes demeurent : formation inadaptée et désorganisée, pauvreté des contenus, éloignement des centres de formation, évaluations multiples entraînant une surcharge de travail et, pour conclure, convocations abusives de stagiaires pour corriger les examens.

Le SNES-FSU, qui est intervenu sans relâche pour obtenir des conditions de stage décentes, continue de porter l'exigence d'une entrée progressive dans le métier, fondée sur une véritable formation, et une décharge de service correspondant aux 2/3 de l'obligation de service durant l'année de stage, un service à mi-temps l'année suivante, puis une décharge de 6h lors de la troisième année.

VOS CONDITIONS DE SERVICE

Depuis la rentrée 2011, les néo-titulaires ne bénéficient plus d'allègement de service et sont donc soumis à l'ORS (Obligation Réglementaire de Service) du corps auquel ils appartiennent. Les décrets 2014-940 et 2014-941 du 20 août 2014 définissent depuis la rentrée 2015 nos obligations de service (circulaire 2015-057 du 29 avril 2015). Le service d'enseignement est toujours organisé dans le cadre de maxima de service hebdomadaires, qui demeurent inchangés et sont fixés par corps :

- **15h** pour les **agrégés**, **18h** pour les **certifiés** (pondérations comprises). Le dépassement de l'ORS donne lieu au versement d'heures supplémentaires.
- **30h** d'information et documentation + **6h** consacrées aux relations avec l'extérieur pour les **documentalistes** (avec l'accord de l'intéressé, le service peut inclure des heures d'enseignement, chacune étant décomptée pour 2h parmi les 30). Aucune HSA n'est possible.
- **35h** pour les **CPE**. Aucune HSA n'est possible.

En cas de difficultés concernant votre service ou de pressions du chef d'établissement, sollicitez les militants de votre établissement et n'hésitez pas à contacter la section académique du SNES.

Les revendications du SNES-FSU pour l'entrée dans le métier



- ➔ L'entrée dans le métier doit être progressive : un demi-service devant élèves la première année de titularisation et 2/3 temps la seconde permettraient la mise en place de compléments de formation adaptés, construits et choisis par les enseignants.
- ➔ La formation continue doit être développée et améliorée ; elle doit se faire sur le temps de service et répondre à la fois aux besoins institutionnels et aux attentes des personnels.
- ➔ Les conditions d'affectation et de service doivent être améliorées par la construction d'un mouvement de mutation national rénové et par l'implantation d'un nombre suffisant de postes en établissement pour répondre aux besoins du système éducatif et restaurer une mobilité choisie et voulue.
- ➔ Les mesures d'action sociale pour permettre l'équipement personnel ou professionnel et l'accès à un logement social de qualité doivent être développées (voir p. 14-15)
- ➔ L'ensemble de la carrière, et en particulier ses débuts, doit faire l'objet d'une véritable revalorisation (voir p. 12 et 13).

VOS CONDITIONS DE FORMATION

En l'absence de dispositif spécifique de formation pour les néo-titulaires, il importe de se saisir de la possibilité de s'inscrire aux actions de formation du PAF (Plan Académique de Formation), qui s'adressent à l'ensemble des personnels.

Le SNES a dénoncé le dévoiement des moyens consacrés à la formation dans le cadre de la mise en place de la réforme du collège à travers les formations-formatage et a défendu le droit à des contenus ambitieux et à une formation choisie. Utilisez-le !

Inscriptions aux formations du PAF 2016

du 6 juin au 16 septembre

Le PAF 2016 est consultable sur le site du Rectorat.

<https://bv.ac-versailles.fr/ipaf/>

Pour vous inscrire...

Munissez-vous de votre NUMEN (celui-ci est confidentiel !). Vous pouvez formuler jusqu'à 4 vœux. En cas d'avis défavorable du chef d'établissement : interrogez-le pour connaître ses critères !

